

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sarduypolancoy-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c481d5feb3822e6516c9554b>

Date d'obtention : 2025-12-04 20:25:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode SEXTO décrit des actions spécifiques pour chaque membre de l'équipe. Dans le premier etpa, en tant qu'assistants scolaires, nous devons parler à la personne qui vient signaler (l'adolescent victime, un ami de la victime qui veut signaler l'événement, etc.) Nous devons trouver les étudiants impliqués aussi vite que possible, les écouter attentivement, Nous les soutenons, les rassurons et leur faisons sentir qu'ils font partie de la solution. Dans la deuxième étape, nous évaluons l'incident. Nous prenons le tableau d'évaluation et suivons ses indications. Nous allons poser des questions avec un ton réconfortant et sans juger. Ici, il est important de déterminer qui sont les étudiants impliqués, comment et qui a initié la situation, la nature des images ou vidéos partagées, l'intention de l'instigateur, c'est-à-dire que nous devons déterminer tous les détails des circonstances entourant l'événement. Dans la troisième étape, nous vérifions toutes les informations collectées. Nous demandons à la jeune victime s'il y a d'autres étudiants qui savent ce qui est arrivé, nous les trouvons individuellement, nous remplissons le tableau d'évaluation avec eux, nous nous assurons de protéger l'intégrité de la jeune victime, Nous vous suggérons de ne pas commenter l'événement avec d'autres étudiants en raison de l'importance de respecter la vie privée des autres. Avant de passer à la quatrième étape, déterminons s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant pour décider comment procéder. Dans l'étape 4, nous rencontrons le jeune instigateur pour connaître sa version de l'événement, ce qui nous aidera à comprendre ses intentions. Nous remplissons la grille d'évaluation et déterminons si nous sommes témoins d'un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Des trois situations montrées, je retiens que les faits de Sextage dénoncés à l'école peuvent se présenter de différentes manières. Il est important d'agir rapidement et efficacement avec les élèves de l'école impliqués dans une telle situation. Dans notre cas, en tant qu'intervenants scolaires, notre action suit les étapes établies dans la méthode SEXTO. Il est important de prêter une grande attention à l'aspect émotionnel et à l'estime de soi de la jeune victime : l'application du questionnaire sans juger, toujours en protégeant l'intégrité des élèves victimes, les faire sentir qu'ils font partie de la solution sont quelques-unes des responsabilités qui nous incombent. Dans les 4 premiers jours, nous devons connaître la nature, l'intention et les circonstances de l'événement pour déterminer s'il est le produit d'un acte avec une intention impulsive ou malveillante.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode SEXTO est la vérification de l'information, car c'est une étape décisive pour les actions ultérieures. À ce stade, il faut déterminer s'il y a plus d'élèves qui connaissent l'événement ou qui sont directement impliqués dans celui-ci. Nous devons contacter chaque témoin ou personne concernée pour les trouver individuellement, remplir la grille d'évaluation de l'incident, détecter si les jeunes impliqués disent la vérité et surtout veiller à l'intégrité du jeune victime. Il s'agit d'une étape au cours de laquelle il est vital d'identifier l'intention de l'instigateur, de poursuivre notre action à l'école ou de demander l'intervention immédiate des agents de police.